

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 107 (1981)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Hôtel d'Ouchy, à Lausanne

Ouverture

La direction des travaux de la Commune de Lausanne organise un concours pour la construction d'un hôtel de quelque 200 chambres, abritant aussi le siège de l'ADIL et des petits commerces. Par la disposition de locaux ouverts au public sur l'avenue de Rhodanie, la Municipalité souhaite que la zone animée d'Ouchy puisse s'étendre jusqu'au chemin des Mouettes. Cette conception d'aménagement englobe la future restructuration de la place de la Navigation, dont le projet est remis aux concurrents à titre d'information.

Programme

Locaux de l'hôtel, surfaces approximatives:

- Chambres et offices 5 700 m²
- locaux de restauration et services annexes 1 200 m²
- locaux d'accueil 1 200 m²
- locaux administratifs 150 m²
- locaux de service 1 000 m²
- garage souterrain 80 places
- locaux de l'ADIL

Locaux de l'ADIL, surfaces approximatives:

- locaux d'accueil 750 m²
- administration 60 m²
- locaux de direction 160 m²
- départements 380 m²
- locaux de service 270 m²
- boutiques/commerces 160 m²

Participation

Le concours est ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire de la Commune de Lausanne avant le premier janvier 1980. Il est conseillé aux architectes concurrents de collaborer avec un ingénieur civil (selon art. 29 de la norme SIA 152), qui devra satisfaire aux mêmes conditions de participation. L'ingénieur civil faisant équipe avec l'architecte retenu pour la poursuite des études en vue de l'exécution sera mandaté pour les travaux relevant de sa spécialité.

Prix

Une somme de 80 000 francs est à disposition du jury pour l'attribution de 7 à 8 prix. Une somme de 15 000 francs est en outre réservée au jury pour d'éventuels achats.

Jury

MM. M. Lévy, conseiller municipal directeur des travaux, F. Vuillomenet, chef du Service d'urbanisme de la Ville, A. Décoppet, arch., Lausanne, E. Gisel, arch., Zurich, W.-S. Hunziker, arch., Zurich, A. Dessemontet, directeur BCV, Lausanne, U. Prager, PDG Mövenpick, Adliswil, C. de Mercurio, adm. OCDM, Lausanne, R.-W. Baur, adjoint Mövenpick, Zurich. Suppléants: MM. B. Bolli, arch. Service des bâtiments de la Ville,

Lausanne, P. Chalhoub, dir. marketing OCDM, Lausanne.

Inscriptions

Les architectes sont invités à prendre connaissance du règlement et du programme dès le 23 février 1981 auprès du Service d'urbanisme de la Ville de Lausanne, «Concours Hôtel d'Ouchy», rue Beau-Séjour 8, 1002 Lausanne.

Inscriptions du 23 février au 9 mars 1981, de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h., à l'adresse mentionnée, contre dépôt de 200 francs rendu aux personnes ayant remis un projet admis au jugement. Les documents graphiques de base seront remis aux concurrents au moment de l'inscription et la maquette dès le 9 mars 1981.

Les questions relatives au concours seront adressées à l'organisateur par écrit, sous le couvert de l'anonymat, jusqu'au 23 mars 1981.

Remise des projets

Les projets seront remis ou envoyés, sous forme anonyme, jusqu'au 29 mai 1981 à 17 h. au plus tard (timbre de la poste faisant foi). Les maquettes devront être remises ou envoyées jusqu'au 8 juin 1981 à 17 h, le tout à l'adresse mentionnée.

Auvernier: salle polyvalente

Ouverture

La Commune d'Auvernier ouvre un concours de projets pour la construction d'une salle polyvalente et de locaux de protection civile au sud et au sud-est du collège à Auvernier. Jury: E. Isenschmid, conseiller communal, E. Ryf, conseiller communal, M. Javet, conseiller communal, J.-L. Béguin, architecte, Auvernier, G.-J. Haefeli, architecte, La Chaux-de-Fonds, D. Petrovic, architecte, La Chaux-de-Fonds, A.-G. Tschumi, professeur EPFL, La Neuveville, J.-C. Robert, président de la Commission d'urbanisme, Auvernier, Th. Waldvogel, architecte, Neuchâtel, W. Mischler, inspecteur cantonal de l'éducation physique et des sports, Neuchâtel, J. Donazzolo, Auvernier.

Le concours est ouvert aux architectes ayant pris leur domicile professionnel ou privé dans les communes des districts de Neuchâtel ou de Boudry, avant le 1^{er} janvier 1980 et qui y séjournent actuellement. Par ailleurs, les concurrents devront être titulaires, à la date d'ouverture du concours:

- d'un diplôme universitaire d'architecte au sens de la loi portant révision de la loi cantonale sur les constructions, article 130, litt. a, du 22 novembre 1978, ou
- d'un diplôme d'une école technique supérieure au sens de l'article 130, litt. b de la loi précitée, ou

— d'un certificat attestant leur inscription au registre suisse des architectes au sens de l'article 130 litt. c de la loi précitée.

Les articles 27, 28 et 30 de la norme SIA 152 seront appliqués. Le règlement et le programme seront envoyés à tous ceux qui en font la demande, pour autant qu'ils répondent aux conditions fixées. Un dépôt de Fr. 250.— sera demandé à tous les concurrents lors de leur inscription au moment auquel les dossiers leur seront remis. L'ouverture du concours est fixée au 24 février 1981. Les concurrents qui auraient à demander des renseignements relatifs au présent règlement/programme devront le faire jusqu'au 16 mars 1981. Le délai d'inscription échoit le 31 mars 1981. Une somme de 28 000 francs est mise à disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des cinq projets désignés comme les meilleurs. Une somme complémentaire de 4000 francs est réservée pour des achats éventuels. Les projets doivent être remis jusqu'au 1^{er} juin 1981 à 17 h., à la Commune d'Auvernier.

Chardonne VD:

Aménagement de l'entrée ouest du village — Concours de génie civil

Ouverture

Ce concours est organisé par la Commune de Chardonne. Il s'agit d'un «concours d'idées» visant à la réalisation par étapes d'ouvrages situés à l'entrée ouest du village de Chardonne (l'art. 4 du règlement des concours de génie civil n° 153 — édition 1972 de la SIA). Le jury est composé des membres suivants: Alexandre Bonnard, avocat, Eric Berney, syndic de Chardonne, Georges Nicollier, ingénieur, Roger Pernet, ingénieur, Alexandre Verrey, ingénieur, chef du Service cantonal des routes, Pierre Vincent, architecte, Maurice Wiedmer, ingénieur.

Le concours est ouvert aux ingénieurs civils domiciliés ou établis

dans le canton de Vaud avant 1981, titulaires d'un diplôme d'une école polytechnique ou inscrits au Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens. Les ingénieurs concurrents pourront s'adjoindre un architecte reconnu par l'Etat de Vaud, également établi ou domicilié dans le canton de Vaud avant 1981. L'architecte ne pourra collaborer qu'avec un seul ingénieur concurrent.

Une somme de 60 000 francs est mise à disposition du jury pour être répartie entre les quatre à cinq projets jugés les meilleurs par le jury et pour les achats éventuels. Les questions relatives au règlement et programme du concours seront adressées, par écrit, sous couvert de l'anonymat, jusqu'au 1^{er} mai 1981 à la Municipalité de Chardonne. Les projets seront envoyés sous forme anonyme jusqu'au 25 septembre 1981 au plus tard (le timbre postal faisant foi) à la Municipalité de Chardonne. Ils porteront la mention «Concours de génie civil de Chardonne».

Le règlement et programme du concours peuvent être obtenus gratuitement auprès de la Municipalité de Chardonne. Les autres documents seront fournis contre versement d'un dépôt de 150 francs. Les documents susmentionnés pourront être demandés ou retirés à la Municipalité de Chardonne jusqu'au 27 mars 1981 (date du timbre postal).

Le programme du concours comporte quatre ouvrages à projeter. Ces ouvrages sont plus ou moins liés et dépendants les uns des autres:

- un bâtiment de protection civile avec locaux pour la voirie et deux appartements,
- un passage pour piétons sous la route cantonale n° 763 reliant le village au collège,
- un parking couvert ou non permettant le parage d'environ 30 voitures,
- l'amélioration du raccordement de la rue du Village à la RC 763 et la construction d'un trottoir en aval de la RC 763.

Congrès

Les petites stations d'épuration

Lausanne, 13 mars 1981

Selon les statistiques de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, 763 stations d'épuration étaient en service en Suisse au 1^{er} février 1979, contribuant à l'assainissement de 1628 communes soit un potentiel de raccordement équivalant à 80% de la population.

En conséquence, la phase finale d'assainissement concernera plus particulièrement les régions rurales, les villages et hameaux, les zones à habitat dispersé.

Dans ces cas, existe-t-il des techniques nouvelles, la législation fédérale en permet-elle l'application?

C'est précisément pour répondre à ces questions que le groupe régional romand de l'Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (ASPEE) organise une conférence sur le thème des petites stations d'épuration, le vendredi 13 mars 1981 à 10 heures à l'EPFL, avenue de Cour 33, salle B 7.

Renseignements et inscriptions: M. Roger Hostettler, Office de l'économie hydraulique et énergétique du canton de Berne, place de l'Hôtel-de-Ville 1, 3011 Berne, tél. (031) 64 40 73.

Congrès

Première Biennale mondiale d'architecture

Sofia (Bulgarie)

L'Union internationale des architectes (UIA), la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ) et la Section des architectes bulgares organiseront une Biennale mondiale d'architecture à Sofia (Bulgarie).

La première Biennale se tiendra du 28 mai au 12 juin 1981 et réunira les architectes du monde entier autour du thème: « *L'architecture des sociétés urbanisées* ».

Objectifs

Le but de la Biennale est:

1. de stimuler le développement d'une pensée architecturale nouvelle; de promouvoir des idées, des conceptions socio-spatiales, technologiques et esthétiques novatrices ainsi que la création de formes et de structures architecturales et urbaines; de chercher de nouvelles voies pour le développement de l'architecture moderne,
2. de chercher et d'affirmer des valeurs humaines et esthétiques pour une vie humaine heureuse et harmonieuse.

Déroulement de la Biennale

Quatre manifestations sont prévues:

1. Une exposition-concours de projets, d'idées et de concep-

tions architecturales et urbaines.

2. Un symposium sur la théorie de la critique architecturale autour du thème: « *Créativité architecturale: spécificité, rôle social et perspectives de développement* ».
3. Un séminaire sur le thème: « *Méthodes contemporaines de planification régionale* ».
4. Un festival du film d'architecture.

Des prix seront décernés par le Comité d'organisation, par des villes, et par des organisations internationales.

Des rencontres seront organisées entre les maires de villes du monde et les architectes.

Conditions de participation

La Biennale s'adresse aux architectes, aux urbanistes, aux plasticiens et stylistes, aux enseignants, aux théoriciens et critiques d'architecture, aux maires et aux édiles des villes.

Tout participant peut adresser ses idées, ses projets (réalisés ou non), sous forme de dessins, de maquettes, de photos, d'esquisses, etc.

Inscriptions: Les participants doivent s'inscrire avant le 1^{er} mars 1981 et envoyer leurs œuvres avant le 1^{er} mai 1981.

Informations: Union des architectes bulgares

11, rue Dimitar Polianov
1504 Sofia (Bulgarie).

personnes vers un expert ou un avocat. A l'heure actuelle, dans beaucoup de cas, le mal est déjà fait, mais l'espoir subsiste à la longue, grâce à cette permanence, de pouvoir jouer un rôle préventif.

Aujourd'hui, les gens éprouvent quelques craintes à consulter ingénieurs ou architectes, pensant qu'ils devront déboursier des sommes d'honoraires exorbitantes. Une permanence, ouverte à chacun et d'un prix abordable, aura certainement permis de chasser ce préjugé. La section SIA-Bernoise l'avait d'ailleurs compris avant la SVIA en lançant avec succès une permanence, il y a plus d'une année.

Le but de la permanence est d'informer et d'orienter en toute impartialité de façon à éliminer les malentendus qui existent ou qui pourraient apparaître. La présence d'un avocat-conseil, spécialiste du droit de la construction, a été considérée indispensable pour traiter des cas litigieux.

Au 31 janvier 1981, ce ne sont pas moins de 25 cas qui ont été traités, dont 1 par téléphone et 2 par étude de dossier. Cette fréquence, soit 10 cas par mois, peut être considérée comme tout

¹ Voir *Ingénieurs et architectes suisses*, n° 25/80 du 11.12.1980, p. 404.



AVEZ-VOUS UN PROBLÈME DE CONSTRUCTION?

Appelez la permanence de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, du lundi au vendredi de 8 h. 30 à 10 h.

L'annonce de la SVIA parue dans la presse.

Organisation de la permanence

Téléphone: 021/36 34 23, 8 h. 30 - 10 h. (jours ouvrables).

Consultations (sur rendez-vous téléphonique seulement): vendredi après-midi.

Finance: Fr. 20.— par consultation.

Pas de correspondance (exception: envoi contre remboursement de documentation).

Temps de consultation: maximum une demi-heure.

Vie de la SIA

Communications SVIA

La permanence SVIA

On sait que le comité de la SVIA a décidé l'an passé la création d'une permanence ouverte au public, pour répondre à un besoin croissant de renseignements sur les problèmes de la construction¹. Cette permanence est entrée en fonction le 10 novembre dernier.

Les ingénieurs et les architectes ont constaté une méfiance croissante de l'opinion publique à leur égard. Le boom économique n'a pas eu que des aspects positifs. Loin de là... Depuis quelques années, on assiste toutefois à une prise de conscience des problèmes relatifs à l'environnement. Le développement de l'accès à la propriété a également accentué ce processus.

C'est pourquoi le comité de la SVIA s'est préoccupé de la question et a conclu qu'un contact plus étroit avec le public serait de nature à améliorer le climat. Une des premières actions dans ce sens a été l'ouverture d'une permanence SVIA. Celle-ci est devenue d'autant plus indispensable que le secrétariat de la SVIA était submergé de demandes de renseignements émanant de tous les milieux.

Dans le cadre de cette permanence, on conseille et oriente les

à fait remarquable. Nous aurons certainement l'occasion de revenir prochainement sur les détails du fonctionnement de la permanence durant ses premiers mois d'existence.

Candidatures

M. Jean-Claude Chappuis, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1958. (Parrains: MM. M. Derron et O. Rambert.)

M. Roland Corbat, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1975. (Parrains: MM. J.-C. Badoux et J.-P. Lebet.)

M. Michel Donnet, ingénieur électricien, diplômé EPFL en 1963. (Parrains: MM. H. Payot et B. Lakah.)

M. Daniel Glardon, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1975. (Parrains: MM. W. Kung et J.-P. Carroz.)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au comité de la SVIA dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

Les prix de la construction

Les premiers jours de 1981 voient sortir de presse aux Editions de la Tour SA, à Lausanne, la *Série de prix pour travaux du bâtiment et du génie civil*. Cet ouvrage, qui paraît tous les deux ans, est publié par la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) et la Société vaudoise des ingénieurs et architectes (SVIA). C'est la seule publication de ce type paraissant en Suisse romande.

Cet ouvrage contient les prix les plus courants de tous les métiers du bâtiment et du génie civil et plusieurs chapitres sont réservés à des renseignements divers, à des extraits de normes, lois et règlements se rapportant à la construction.

Adaptée aux exigences actuelles des professions, qui voient sans cesse apparaître de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux, la «Série de prix vaudoise» devrait trouver sa place dans les bibliothèques de tous les partenaires de la construction.

L'ouvrage peut être obtenu en librairie ou aux Editions de la Tour SA, case postale 508, 1001 Lausanne, tél. 021/32 99 41.

Documentation générale

Voir page 12 des annonces.